

RAPPORT DE SONDAGE

de la **Coalition des parents d'enfants à besoins particuliers**,
de la **Fédération québécoise de l'autisme**,
et de la **Société québécoise de la déficience intellectuelle**

SUR

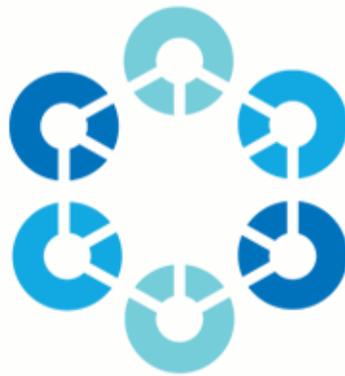
LES MESURES DE CONTRÔLE DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

Version facile à lire



CPEBPQ

Coalition de parents d'enfants à
besoins particuliers du Québec



FQA

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DE L'AUTISME

Une autre façon de communiquer



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DE LA **DÉFICIENCE**
INTELLECTUELLE

Dépôt légal août 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-921037-48-8

Rédaction : Olivier Guérin (SQDI), Adèle Salin-Cantegrel (CPEBPQ)

Ont contribué à la rédaction : Amélie Duranleau (SQDI), Bianca Nugent (CPEBPQ), Lili Plourde (FQA), Martine Qessy (FQA)

Relecture : Amélie Duranleau (SQDI), Olivier Guérin (SQDI), Bianca Nugent (CPEBPQ), Lili Plourde (FQA), Martine Qessy (FQA), Adèle Salin-Cantegrel (CPEBPQ), Noémie Téchède (SQDI)

Mise en page : Noémie Téchède (SQDI)

I. Introduction

Le sondage puis son rapport ont été créés entre l'hiver et le printemps 2023 par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec, la Fédération québécoise de l'autisme et la Société québécoise de la déficience intellectuelle.

Le but de ce rapport est d'examiner l'utilisation des salles de retrait dans les écoles du Québec et son impact sur les enfants à besoins particuliers et leurs familles. Le rapport vise à sensibiliser les partenaires et les décideurs politiques à cette problématique importante et à encourager des mesures concrètes pour améliorer l'inclusion et le bien-être des enfants concernés.

L'effet de l'utilisation des salles de retrait est préoccupant pour la santé mentale des enfants et de leurs familles. Les conséquences émotionnelles et psychologiques potentielles de ces pratiques sur les enfants à besoins particuliers, ainsi que leurs relations avec les parents et l'école, doivent être prises en compte.

Le rapport évalue la situation actuelle, présente les résultats d'un sondage auprès des parents d'enfants à besoins particuliers et fait des recommandations concrètes pour favoriser une approche plus inclusive et respectueuse des droits de ces enfants dans le système scolaire québécois.

II. Profil des personnes participantes

Cette section présente un aperçu du profil des personnes participantes qui ont répondu au sondage éclair d'avril à mai 2023, administré sur une période de 6 semaines. Ces informations permettent de mieux comprendre les personnes concernées par l'utilisation de la salle de retrait à l'école.

A. Nombre total des personnes participantes

Au total, 338 personnes ont participé à l'enquête, ce qui montre de l'importance du sujet.

B. Catégories démographiques

Les personnes participantes sont des parents d'enfants ayant des besoins particuliers, tels que des troubles de l'apprentissage, des troubles du spectre autistique, des déficiences intellectuelles, etc.

Des parents de presque toutes les régions du Québec ont répondu au sondage. Les résultats du sondage représentent donc mieux toutes les familles de la province.

C. Caractéristiques des enfants concernés

Les informations collectées concernent les types de défis de leurs enfants à l'école, par exemple : les troubles de comportement, les difficultés de communication, les défis sensoriels, etc.

Il faut tout de même noter que les caractéristiques des enfants peuvent varier considérablement d'une personne à l'autre.

Ces informations aident à mieux comprendre l'expérience des personnes et leurs opinions sur l'utilisation de la salle de retrait à l'école.

III. Résultat du sondage

A. Communication avec les parents

Les réponses au sondage ont montré que la communication entre les familles et l'école n'est pas la même partout.

Sur les **116 parents** qui ont indiqué que leur enfant a été envoyé dans une salle de retrait, un peu plus de la moitié (**55%**) **ont signalé une communication insuffisante ou tardive**. Cela n'aide pas pour la compréhension et la participation des parents à la gestion du comportement de leur enfant.

Un **quart (26%) ont déclaré ne pas savoir** combien de temps leur enfant passait dans la salle de retrait.

B. Raisons évoquées pour justifier l'utilisation de la salle de retrait

Quand on a demandé aux parents les raisons pour lesquelles leur enfant était envoyé en salle de retrait, il y a eu plein de réponses différentes. Par exemple :

- **Protéger la sécurité** de l'enfant et des autres élèves.
- Favoriser un environnement d'**apprentissage calme** pour toutes et tous.
- **Gérer les comportements** perturbateurs ou inappropriés.
- Avoir une **approche individualisée** pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Le sondage révèle aussi qu'il y a une **utilisation abusive** de la salle de retrait dans certains cas. Sur les **116 parents** qui ont indiqué que leur enfant y avait été envoyé, **43%** ont affirmé que leur enfant a été envoyé dans la salle de retrait **quelques fois par semaine**. **22 %** ont dit que c'était **quelques fois par jour**.

C. Perception de la justification de l'utilisation de la salle de retrait

Certains parents ont dit qu'ils **comprenaient et acceptaient** l'utilisation de la salle de retrait dans certaines situations, mais qu'il fallait que l'utilisation reste **limitée et encadrée**. D'autres parents sont préoccupés par l'impact **émotionnel et psychologique** sur leur enfant. En effet, sur les **116 parents** qui ont indiqué que leur enfant a été envoyé dans une salle de retrait, **près de la moitié de ceux-ci (45%) estiment que l'utilisation de la salle n'était pas ou peu justifiée dans la majorité des cas.**

D. Plaintes déposées à l'école

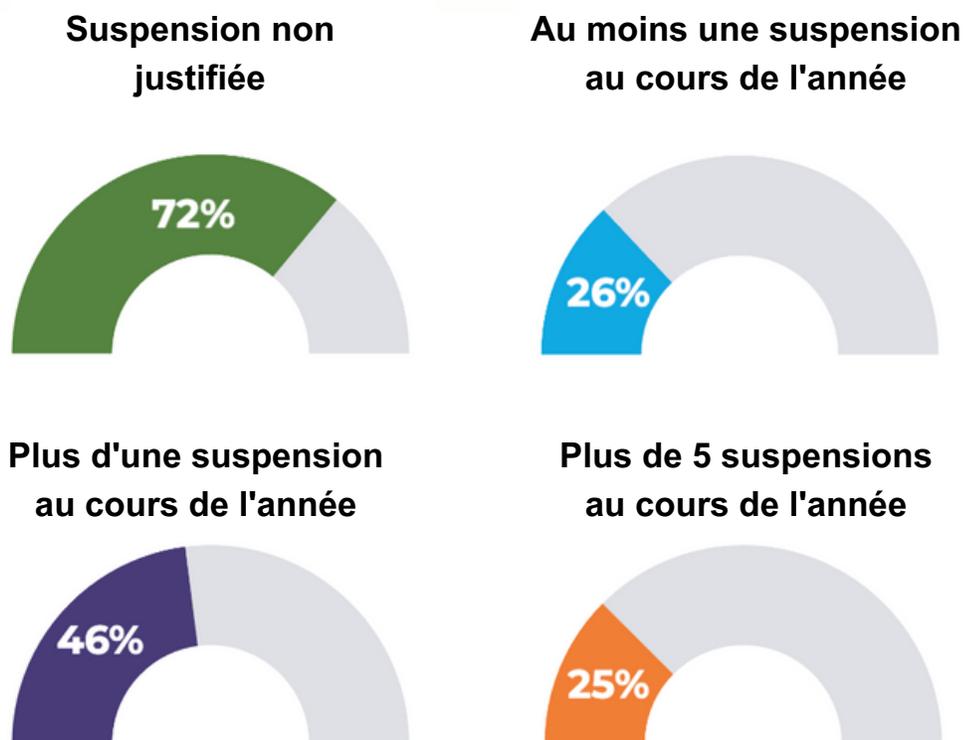
Une partie du sondage visait à évaluer le nombre de parents ayant déposé une plainte concernant l'utilisation de la salle de retrait. **70% n'ont pas déposé de plainte**, même si l'utilisation de la salle de retrait leur semblait injustifiée. Plusieurs personnes ont affirmé n'avoir pas fait de plainte, parce qu'elles ont l'impression que ça ne **sert à rien**, qu'il n'y a **pas d'ouverture** de la part du personnel de l'école, ou même **par peur de représailles** envers leur enfant.

Cela témoigne de préoccupations liées à l'absence d'alternatives ou de stratégies de gestion positives, ainsi qu'à des problèmes de communication et de collaboration entre l'école et les parents.

E. Suspension et expulsion de l'école

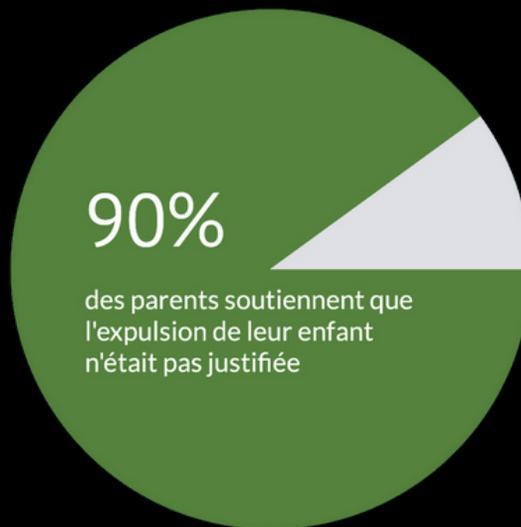
Le sondage questionnait également les parents à savoir si leur enfant avait été suspendu ou expulsé de l'école. **26% des personnes** ont affirmé que leur enfant avait été suspendu de l'école **au moins une fois** au cours de la dernière année scolaire. Sur les 88 parents dont les enfants ont été expulsés, **72% considèrent que la suspension de leur enfant n'était pas justifiée.**

De plus, près de la moitié (**46%**) de ces enfants ont été expulsés plus d'une fois au cours de la dernière année scolaire et le quart (**25%**) a été expulsé plus de 5 fois.



Les raisons qui sont revenues souvent sont : **désorganisation et agressivité de l'enfant**, ainsi que le **manque de ressource à l'école**.

Seulement **20 personnes** ont indiqué que leur enfant avait été expulsé de l'école, mais il s'agit d'une mesure extrême qui peut être traumatisante pour un enfant et qui amène beaucoup de complications pour les parents. Par exemple, le fait de devoir trouver une autre école qui est prête à recevoir leur enfant. Certains considèrent même faire l'école à la maison; un parent doit donc cesser de travailler pour s'occuper de l'enfant à temps plein, ce qui représente une perte de revenu pour la famille. L'école justifie souvent l'expulsion parce que l'enfant est considéré comme violent et qu'elle est incapable de le gérer. Dans **90% des cas**, les parents considèrent que l'expulsion de leur enfant était injustifiée.



Ces résultats soulignent **l'importance de prendre en compte les préoccupations et les expériences** des parents dans l'élaboration de politiques et de pratiques scolaires. Ils mettent en évidence la nécessité d'une communication transparente.

IV. Discussion des résultats

A. Impact sur les enfants et les familles

Les résultats révèlent des **conséquences émotionnelles et psychologiques** significatives pour les enfants. De nombreux parents ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact négatif de cette pratique sur le bien-être de leurs enfants. Les réponses des parents ont mis en évidence des sentiments de **détresse, d'isolement et d'anxiété** chez les enfants, ainsi qu'une altération de leur **estime de soi** et de leur **motivation scolaire**. Ces résultats soulignent la nécessité d'**adopter des approches alternatives** qui favorisent l'inclusion et le bien-être des enfants à besoins particuliers.

Il est évident que l'utilisation de la salle de retrait a un effet **déstabilisateur** sur la **relation parents-école**. De nombreux parents ont exprimé leur **frustration** face au manque de communication et de collaboration de la part de l'école. Cela entraîne une augmentation du **stress** et de **l'anxiété** des parents, qui se sentent exclus du processus éducatif de leur enfant. Il est impératif d'**établir des canaux de communication efficaces** entre l'école et les parents, afin de favoriser une relation de confiance et de soutien mutuel.

B. Pratiques et politiques scolaires

L'évaluation des pratiques actuelles révèle des différences avec les lignes directrices existantes en matière d'inclusion scolaire. Les résultats du sondage indiquent que l'utilisation de la salle de retrait est souvent justifiée par des **motifs qui ne correspondent pas** aux situations pour lesquelles cette mesure devrait être employée. Il faut réviser les politiques scolaires pour élaborer des protocoles clairs et cohérents. Il faut prendre en compte les **autres pratiques et les approches positives** qui permettent de répondre aux besoins spécifiques des enfants à besoins particuliers, tout en favorisant leur inclusion dans l'environnement scolaire.

Il faut **renforcer la formation et la sensibilisation** de tous les membres de l'équipe éducative et décideurs scolaires. Les partenariats entre l'école, les familles et les professionnels de la santé doivent également être encouragés.

En résumé, les résultats de ce sondage soulignent les **conséquences néfastes** de l'utilisation de la salle de retrait sur les enfants et les familles concernés. Il est impératif de **repenser les pratiques** et les **politiques** scolaires actuelles en matière d'inclusion scolaire, en privilégiant des approches alternatives et positives.

La **collaboration** entre les organisations partenaires, les décideurs politiques et les établissements scolaires est essentielle pour mettre en place des **mesures et des politiques favorables** à l'éducation inclusive et au bien-être des enfants à besoins particuliers et de leurs familles.

V. Recommandations

A. Sensibilisation et formation

Pour mieux comprendre les besoins des enfants à besoins particuliers et de promouvoir des pratiques inclusives, les organisations rédactrices du rapport recommandent :

1. Sensibilisation des enseignants et du personnel scolaire à la réalité des enfants à besoins particuliers, ainsi qu'à leurs droits :

- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation régulières pour les enseignants et le personnel scolaire afin de développer leur compréhension des besoins particuliers.
- Augmenter les actions en sensibilisation et en formation des membres de l'équipe éducative et décideurs scolaires.

2. Formation sur des alternatives au retrait et des stratégies d'intervention positives :

- Mettre en place des programmes de formation basés sur les approches positives de gestion du comportement et sur des alternatives au retrait, telles que les stratégies de régulation émotionnelle, les environnements calmes et les adaptations pédagogiques individualisées. Ces formations devraient également aborder la promotion de l'autonomie des enfants à besoins particuliers.
- Rendre disponibles les formations des centres de services et en être imputable, notamment au niveau du suivi. En effet, l'offre de formations pertinentes n'est pas la seule solution. Il faut que le cadre d'intervention et les conditions nécessaires (soutien, ressources dédiées, services pédagogiques, etc.) soient mis en place pour s'assurer que le droit à l'égalité des chances des enfants soit respecté.

B. Communication et collaboration

Pour améliorer la collaboration entre l'école et les familles, ainsi que pour favoriser une communication ouverte et transparente, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Renforcement de la communication entre l'école et les parents :

- Établir des canaux de communication clairs et accessibles pour permettre aux parents d'avoir des informations régulières sur le progrès académique, les événements scolaires et les questions liées au bien-être de leur enfant.
- Encourager une communication bilatérale qui valorise le partage d'informations et les retours d'expérience.

2. Encouragement de la collaboration entre tous les acteurs impliqués :

- Promouvoir des rencontres régulières entre les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et les autres intervenants pertinents pour faciliter l'échange d'informations et la coordination des efforts en faveur de l'enfant.
- Encourager la création d'équipes multidisciplinaires pour élaborer des plans d'intervention individualisés. De plus, à la lumière des perceptions recueillies, il s'avère important que toutes les personnes adultes impliquées dans l'intervention sachent faire preuve d'un bon jugement et de bienveillance envers les enfants en développement et présumer leur droit à l'erreur.

C. Révision des politiques et des pratiques

Afin d'assurer une approche cohérente et inclusive, il faut revoir les politiques et les pratiques scolaires relatives à l'utilisation de la salle de retrait (dont la politique de l'adaptation scolaire datée de 1999). Les recommandations sont :

1. Révision des politiques scolaires concernant l'utilisation de la salle de retrait :

- Évaluer les politiques actuelles et mettre à jour les lignes directrices pour garantir qu'elles reflètent les principes d'inclusion et de respect des droits des enfants à besoins particuliers.
- Veiller à ce que l'utilisation de la salle de retrait soit limitée, bien documentée et assortie de mesures de suivi et d'évaluation appropriées.
- Rendre possible le pouvoir de dénoncer et signaler sans représailles aux enseignant·es aux autorités concernées (ex. DPJ, protecteur de l'élève, etc.).

2. Élaboration de protocoles clairs et cohérents pour l'utilisation de mesures de soutien et de gestion du comportement :

- Établir des protocoles qui favorisent des mesures de soutien positives et adaptées, en accordant une attention particulière à l'utilisation de stratégies proactives de gestion du comportement, à l'adaptation de l'environnement et à la promotion de l'inclusion au sein de la classe.

Ces recommandations sont le fruit d'une **réflexion collective** des organisations rédactrices du rapport. L'objectif est de **promouvoir** une **inclusion scolaire réelle** pour tous les enfants à besoins particuliers. En mettant en œuvre ces mesures, nous pourrons progressivement créer un **environnement éducatif inclusif**, respectueux des droits et du bien-être de tous les enfants, quelles que soient leurs particularités.

VI. Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous avons examiné les réponses à un sondage portant sur l'utilisation de la salle de retrait dans les écoles. Les résultats obtenus soulèvent des préoccupations importantes quant à l'impact de cette pratique sur les enfants à besoins particuliers et leurs familles.

La communication entre l'école et les parents doit être améliorée. De nombreux parents ont exprimé leur frustration quant au manque d'informations et à la lenteur de la communication concernant le retrait de leur enfant. Cette situation crée de l'anxiété et rend difficile la collaboration entre les parents et l'équipe éducative.

Les raisons invoquées pour justifier l'utilisation de la salle de retrait sont variées, allant de la sécurité des autres élèves à la gestion des comportements perturbateurs. Cependant, il est essentiel de noter que **l'utilisation fréquente de cette mesure peut avoir des conséquences néfastes sur le bien-être émotionnel et psychologique** des enfants concernés. De plus, il faut que les pratiques de retrait soient utilisées en dernier recours.

Les plaintes déposées par les parents et les résultats souvent insatisfaisants de ces démarches prouvent qu'il faut **faire une enquête approfondie sur les pratiques de retrait dans les écoles**. Il faut prendre au sérieux ces préoccupations et mettre en place des procédures claires pour le traitement des plaintes, et s'assurer que les mesures appropriées sont prises.

En conclusion, les recommandations issues de cette étude appellent à **une sensibilisation accrue, à la formation du personnel scolaire sur les besoins spécifiques des enfants, à une communication et une collaboration renforcées entre l'école et les parents, ainsi qu'à une révision des politiques et des pratiques entourant l'utilisation de la salle de retrait.**

Nous appelons donc tous les partenaires et les décideurs à prendre conscience de ces enjeux et à travailler ensemble pour garantir une éducation inclusive, respectueuse des droits des enfants à besoins particuliers et de leurs familles. En investissant dans des politiques et des mesures qui favorisent l'inclusion, nous contribuerons à une société plus équitable et bienveillante pour tous.

Nous espérons que ce rapport servira de base pour des actions concrètes. La voie vers une éducation véritablement inclusive est encore longue, mais ensemble, nous pouvons faire la différence.

Merci à toutes les personnes participantes et aux organisations partenaires pour leur contribution précieuse à cette étude.

VI. Références

Annexe

Liste des recommandations et ministères concernés

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
Sensibilisation et formation		
1	Organiser des sessions de sensibilisation et de formation régulières pour les enseignants et le personnel scolaire afin de développer leur compréhension des différentes conditions, des besoins spécifiques et des stratégies d'intervention adaptées.	Ministère de l'Éducation
2	Augmenter les actions en sensibilisation et en formation des enseignants et du personnel scolaire.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
3	Mettre en place des programmes de formation axés sur les approches positives de gestion du comportement et sur des alternatives au retrait, telles que les stratégies de régulation émotionnelle, les environnements calmes et les adaptations pédagogiques individualisées. Ces formations devraient également aborder la promotion de l'autonomie des enfants à besoins particuliers.	Ministère de l'Éducation
4	Rendre disponibles les formations des centres de services et en être imputable, notamment au niveau du suivi. En effet, l'offre de formations pertinentes n'est pas la seule solution. Il faut que le cadre d'intervention et les conditions nécessaires (soutien, ressources dédiées, services pédagogiques, etc.) soient mis en place pour s'assurer que le droit à l'égalité des chances des enfants soit respecté.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
Communication et collaboration		
1	Établir des canaux de communication clairs et accessibles pour permettre aux parents d'avoir des informations régulières sur le progrès académique, les événements scolaires et les questions liées au bien-être de leur enfant.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
2	Encourager une communication bilatérale qui valorise le partage d'informations et les retours d'expérience.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
Communication et collaboration		
3	Promouvoir des rencontres régulières entre les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et les autres intervenants pertinents pour faciliter l'échange d'informations et la coordination des efforts en faveur de l'enfant.	Ministère de l'Éducation
4	Encourager la création d'équipes multidisciplinaires pour élaborer des plans d'intervention individualisés. De plus, à la lumière des perceptions recueillies, il s'avère important que toutes les personnes adultes impliquées dans l'intervention sachent faire preuve d'un bon jugement et de bienveillance envers les enfants en développement et présumer leur droit à l'erreur.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
Révision des politiques et des pratiques		
1	Évaluer les politiques actuelles et mettre à jour les lignes directrices pour garantir qu'elles reflètent les principes d'inclusion et de respect des droits des enfants à besoins particuliers.	Ministère de l'Éducation
2	Veiller à ce que l'utilisation de la salle de retrait soit limitée, bien documentée et assortie de mesures de suivi et d'évaluation appropriées.	Ministère de l'Éducation
3	Rendre possible le pouvoir de dénoncer et signaler sans représailles aux enseignant·es aux autorités concernées (ex. DPJ, protecteur de l'élève, etc.)	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Justice
4	Établir des protocoles qui favorisent des mesures de soutien positives et adaptées, en accordant une attention particulière à l'utilisation de stratégies proactives de gestion du comportement, à l'adaptation de l'environnement et à la promotion de l'inclusion au sein de la classe.	Ministère de l'Éducation

Glossaire

Mesures de contrôle : Une mesure de contrôle est tout moyen qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne en utilisant la force humaine, un moyen mécanique ou en la privant d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap. Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Salle de retrait : Aussi appelé salle d'apaisement ou salle d'isolement, c'est un espace fermé dans l'école où les élèves se rendent, de manière volontaire ou non, pour se calmer. Ce qui devrait être une mesure d'exception de dernier recours est malheureusement de plus en plus utilisé dans les écoles comme une façon de les retirer de la classe et de les punir.

Enfant à besoins particuliers : Ce sont des enfants qui éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire au regard de la triple mission de l'école, soit instruire, socialiser et qualifier. Cela inclut les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA). Source: Ministère de l'éducation du Québec.

Élève handicapé : Élève ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Source: Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).